

Philippe GOSSELIN
Député de la Manche
Vice-président
de la commission des lois
Membre de la CNIL

N/Réf. : PG/GDD/1261

Saint-Lô, le 8 octobre 2018

Monsieur,

La Ligue des conducteurs m'a fait part de votre soutien à sa proposition d'ouvrir un débat à l'Assemblée nationale sur un assouplissement du barème des sanctions-vitesse et je vous en remercie.

En réponse à l'annonce d'abaissement de la vitesse maximale autorisée sur la plus grande partie du réseau routier à 80km/h par le Premier ministre en janvier dernier, j'avais immédiatement déposé une proposition de résolution à l'Assemblée nationale visant à organiser des Etats généraux de la Sécurité Routière. Si, en effet, la Sécurité routière est une grande cause nationale, encore faut-il que ses objectifs soient partagés. La répression ne saurait être, de fait, l'objectif principal. Malheureusement, le Gouvernement n'a pas entendu nos arguments et ceux de plusieurs dizaines de nos collègues qui s'étaient associés à ma proposition.

Depuis, les députés du groupe *Les Républicains* dont je suis membre, n'ont cessé de travailler pour faire évoluer une situation qui pénalise bon nombre de conducteurs, habitants des territoires ruraux. Une première proposition formulée par Vincent DESCOEUR, souhaitait laisser aux collectivités territoriales, départements, communes, le soin de fixer elles-mêmes la vitesse sur les réseaux routiers qu'elles connaissent parfaitement. Proposition aussi refusée par une majorité qui me semble loin d'appréhender la réalité du terrain.

De plus et conscient que depuis l'application de cette mesure, on constate une augmentation significative des amendes pour excès de vitesse, le plus souvent très légèrement au dessus la limite autorisée, plusieurs propositions de loi ont été déposées pour assouplir les sanctions. Une première, que j'ai cosignée, et déposée par Stéphane VIRY, député des Vosges, vise à laisser la liberté au contrevenant de commuer l'amende en travail d'intérêt général si la vitesse est inférieure de 10km/h.

Déposée par un député UDI, Thierry BENOIT et avec le soutien de groupes parlementaires, la seconde proposition, que j'ai aussi cosignée, vise quant à elle à instaurer un système de bonus-malus pour le permis de conduire. Elle introduit la possibilité de récupérer des points à partir de plusieurs critères qui peuvent se combiner : l'ancienneté du permis (nombre d'années à partir de la date d'obtention), le nombre de kilomètres effectués, le nombre d'accidents responsables ainsi que le comportement du conducteur (fréquence d'infractions et/ou délits). Pas plus que les autres, elle n'a été retenue hélas.

Comme vous le constatez, je suis pleinement mobilisé depuis le début sur le sujet et je continuerai à l'être pour obtenir un assouplissement du barème des sanctions. Je regrette vivement que la mesure de généralisation des 80km/h, prise sans aucune concertation, ignore notamment les difficultés de déplacement dans les territoires ruraux

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, **Monsieur**, mes sincères salutations.

Halte aux automobiles "boches à lait ..."

Philippe GOSSELIN

